

Séance du 26 mars 2025

Président : M. DESEILLE François

Membres présents : M BERTHIER Christophe – Mme BONNERY Andrée - M BORDAT Pierre - M DAVID Bruno - M MAGLICA Georges - M SAVONNET Bernard

Membres excusés : Mme KOENDERS Nathalie ayant donné pouvoir à M DESEILLE François - M CHEVALIER Stéphane ayant donné pouvoir à M MAGLICA Georges

*Objet
de la délibération*

4 – Affaires relatives au personnel

4. 1. Renouvellement d'un commissaire-priseur

L'article D. 514-2 du code monétaire et financier prévoit :

« L'appréciation des objets remis en gage par les emprunteurs est faite par des commissaires-priseurs judiciaires, qui sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable par le directeur de chaque caisse de crédit municipal.

Avant de procéder à la nomination ou de mettre fin aux fonctions d'un commissaire-priseur judiciaire ou d'une personne habilitée à procéder aux évaluations, le directeur sollicite l'avis du conseil d'orientation et de surveillance de la caisse [...] ».

Maître Christophe SADDE a été nommé comme appréciateur du Crédit Municipal de Dijon le 1^{er} mai 2019 pour une période de trois ans renouvelable. Cette première période a été renouvelée le 1^{er} mai 2022 après avis favorable émis par le Conseil d'Orientation et de Surveillance lors de sa séance du 30 mars 2022.

Il est demandé au Conseil d'Orientation et de Surveillance d'émettre un avis sur le renouvellement de Maître Christophe SADDE comme appréciateur du Crédit Municipal de Dijon pour une nouvelle période de 3 ans, à compter du 1^{er} mai 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Dijon a, à l'unanimité, émis un avis favorable sur le renouvellement de Maître Christophe SADDE comme appréciateur du Crédit Municipal de Dijon pour une nouvelle période de 3 ans, à compter du 1^{er} mai 2025.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Côte d'Or.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vice-Président,

François DESEILLE



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le 01 AVR. 2025

